



FEDERATION
INTERPROFESSIONNELLE
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Ensemble, construisons l'avenir



La FIDI et l'UNIS ont été écoutées : la méthode du « nouveau DPE » est améliorée !

Après avoir dénoncé, dès le mois de mai dernier, les risques inhérents à la publication au 1er juillet 2021 d'une version du nouveau DPE V3 insuffisamment testée, la FIDI et l'UNIS ont travaillé avec les pouvoirs publics et les autres parties prenantes pour améliorer au plus vite le dispositif.

Les propositions d'améliorations construites sur les retours d'anomalies communiqués **dès le 22 juillet** au ministère par la FIDI grâce à la mobilisation de ses adhérents, propositions largement relayées et appuyées par l'UNIS, ont été adoptées, pour l'essentiel.

Le 4 octobre, madame la Ministre du logement Emmanuelle Wargon a annoncé un nouvel arrêté correctif, publié le 14 octobre pour une entrée en vigueur le lendemain.

La FIDI et l'UNIS se félicitent que leurs forces conjuguées, leur attitude commune de pragmatisme, leur option conjointe de présentation de la réalité aux autorités sans polémique mais sans complaisance « politique », et leur exigence partagée de dialogue constructif, mais exigeant avec les pouvoirs publics et toutes les parties prenantes, aient été entendues.

La FIDI et l'UNIS poursuivront leur étroite collaboration en filière pour faire des propositions aux pouvoirs publics très rapidement, notamment :

- ▶ **Les documents à fournir** : listes spécifiques et moins « fourre-tout » pour les transactions, les locations, les mandats, ...
- ▶ **La création d'une prestation « d'état des lieux » de la performance énergétique d'un immeuble** permettant d'aider les gestionnaires de biens immobiliers à fournir des informations actuellement impossibles à trouver sur le bâtiment pour les biens anciens/jusqu'à l'application généralisée des RT (années 1980).
- ▶ **Et autres questions de méthode ou de communication** qui impliquent la filière de l'immobilier, du diagnostic à la transaction ou location.

Pour **Danielle Dubrac**, la présidente de l'Unis : « *Les biens de nos clients ne doivent pas être dévalorisés ; raison pour laquelle nous poursuivons notre travail commun avec la FIDI auprès du gouvernement.* ».

Stéphane Prouzeau, vice-président de la FIDI, indique pour sa part : « *Les travaux de rénovation énergétique doivent être pris en compte par l'acquéreur ou le bailleur quand ils « imaginent » le bien en tant que lieu de vie. Un DPE fiable est le premier outil* ».

Lionel Janot, Président de la FIDI, conclut enfin : « *Le Dpe est un élément essentiel de la loi climat qui implique des conséquences lourdes mais nécessaire pour l'avenir, c'est pourquoi la collaboration entre l'UNIS et la FIDI est indispensable pour bien accompagner les propriétaires.* »

A lire, en annexe de ce communiqué : [« DPE méthode « corrigée » : ce qu'il faut savoir »](#) Questions / Réponses à destinations des diagnostiqueurs et des professionnels de l'immobilier, réalisé par la FIDI et l'UNIS

- 1/ Ce que représente le nouveau DPE et les conséquences des résultats obtenus (p 1)
- 2/ Gestion locative et loi Climat : Questions / Réponses (p 1 et 2)
- 3/ Les principales modifications techniques du nouveau DPE (p 4)
- 4/ Vos questions sur les DPE édités depuis le 1er juillet et leur réédition (p 5)

Les dates clés du DPE et les actions FIDI / UNIS

- ▶ **Nouveau DPE** : depuis le 1^{er} juillet 2021
- ▶ **Dès le 20 juillet, la FIDI remonte à la DHUP les désordres**
- ▶ **10 septembre**, réelle prise en compte des réflexions des diagnostiqueurs et des éditeurs de logiciels
- ▶ **21 septembre : 1^{er} communiqué commun FIDI / UNIS**
- ▶ **24 septembre : Communiqué de presse du gouvernement sur « la suspension » pour la réalisation de DPE d'immeubles construits avant 1975**
- ▶ **4 octobre** : Présentation des évolutions de la méthode par le ministre, **présence de la FIDI et de l'UNIS**
- ▶ **8 octobre** : signature de l'arrêté modificatif
- ▶ **14 octobre** : Publication pour une application dès le 15 octobre
- ▶ **Du 15 octobre au 31 octobre : Période transitoire où les 2 méthodes coexistent !**
- ▶ **22 octobre : 2^{ème} communiqué commun FIDI / UNIS avec Questions / Réponses**

À propos de l'Unis et de la Fidi :

LA FIDI

Créée en 2004, La Fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier (FIDI) est la première fédération de diagnostiqueurs immobiliers indépendante de toute mouvance amont ou aval (bâtiment, immobilier...).

La FIDI regroupe des acteurs du diagnostic technique immobilier de toute taille et de différents modèles d'organisation : d'entreprises unipersonnelles et TPE indépendantes aux grands réseaux nationaux intégrés ou franchiseurs de plus de 100 opérateurs de diagnostic, en passant par des entreprises de taille intermédiaire regroupant quelques dizaines d'opérateurs.

La FIDI représente plus de 700 entreprises adhérentes et 1500 diagnostiqueurs formés et certifiés, répartis sur l'ensemble du territoire national.

Elle est à ce titre un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des organismes de contrôle et siège dans les commissions et groupes de travail de mise au point du cadre d'exercice, notamment pour les sujets en rapport avec la Performance Energétique.

La FIDI a pour ambition de contribuer au développement et aux évolutions de la profession du diagnostic immobilier et de fédérer de plus en plus d'acteurs de la filière qui mettent la qualité et la fiabilité des prestations, donc le niveau de compétence des diagnostiqueurs, au centre de leur stratégie.

L'UNIS

L'UNIS est la première organisation de professionnels de l'immobilier qui représente tous les métiers du secteur : agents immobiliers, mandataires indépendants, gestionnaires locatifs, administrateurs de biens, experts, promoteurs-rénovateurs.

Partout en France, les 2 200 entreprises adhérentes de l'UNIS (indépendants, réseaux et groupes) et leurs 20 000 salariés et 26 600 mandataires, font le choix de rejoindre une communauté de vision et de mettre en pratique une approche différente de l'immobilier : éthique, experte, engagée, afin de remplir pleinement leur rôle de conseil et de tiers de confiance auprès des Français.

L'UNIS accompagne ses adhérents dans l'exercice de leur métier, en leur offrant une formation, initiale et/ou continue, de qualité et met également à leur disposition un conseil juridique pertinent qui prend en compte les dernières évolutions réglementaires et numériques.

Force de proposition et de réflexion sur les enjeux et problématiques de l'immobilier en France, l'UNIS collabore auprès des pouvoirs publics et siège au sein des principales instances dont le CNTGI (Conseil National De la Transaction et de la Gestion Immobilières).

Contacts Presse :

FIDI - Stéphanie GODDARD
contact@lafidi.fr
T : 01 42 93 66 08

UNIS – Charlène GUIDEZ
c.guidez@auvray-associes.com
T : 01 58 22 25 98